Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D06DFB_DE25-DE

Direction des Finances et du Budget / JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

DEPOT D'UN DOSSIER AU TITRE DE LA DSIL 2026

Rapporteur : Arnaud BRIDIER

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local de l'Etat, il est proposé de déposer un dossier pour la rénovation du terrain de football en synthétique sur Berthelot :

Avec plus de 20 000 habitants, Fougères est la 3ème plus grande ville d'Ille et Vilaine et la 9ème au niveau de la région Bretagne. Son positionnement de Ville centre et de pôle d'équilibre majeur à l'est du département d'Ille et Vilaine, place Fougères au centre d'un territoire de plus de 100 000 habitants. Dans le domaine sportif, cela s'illustre au travers du pourcentage de licenciés qui sont pour moitié non-résidents de la commune. Cette attractivité de la ville en matière sportive s'explique aisément, tout d'abord par son parc important d'équipements sportifs mais aussi par son tissu associatif et son offre sportive des plus exhaustives.

Sur les équipements sportifs dits de grand terrain, la Ville dispose de 5 terrains enherbés (4 de football et 1 de rugby) et de 2 terrains synthétiques de football.

Ces terrains synthétiques ont joué un rôle prépondérant dans le développement des pratiques en permettant d'accueillir les utilisateurs par tous les temps. Ils ont en effet une utilisation moyenne 4 fois supérieure aux terrains enherbés (50h par semaine contre 12h pour nos terrains enherbés). De plus, un terrain synthétique demande un temps d'entretien nettement moindre et permet de faire des économies d'eau substantielles de l'ordre de 3 500 m3 par an. Il permet également de maintenir l'activité pendant les épisodes de fortes sécheresses et apporte donc une réponse à l'adaptation climatique.

Les pratiques ont donc largement augmenté ces dernières années. On constate pour les terrains de football et de rugby de la Ville, une augmentation de 42% d'utilisation par les clubs, sur ces 6 dernières années (dont +55% sur les synthétiques). Concernant la pratique scolaire, il est constaté une augmentation de 37% de l'utilisation des terrains extérieurs sur ces 6 dernières années (dont + 53% sur le synthétique de paron).

En 2025, la transformation d'un terrain enherbé en terrain synthétique a été réalisée sur le site de Paron. En 2026, il est proposé, la rénovation du terrain synthétique de Berthelot en remplacement ce qui permettra de maintenir un volume élevé d'utilisation, sans artificialiser de nouvelles surfaces.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D06DFB_DE25-DE

Document n°44854

Il est proposé le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT TERRAIN SYNTHETIQUE BERTHELOT			
Maitrise d'œuvre	12 043 €	Etat - DSIL	300 000 €
Travaux	624 234 €	Département	150 000 €
		Fonds d'aide au Football Amateur	25 000 €
		Autofinancement - emprunt	161 277 €
TOTAL DEPENSES (HT)	**636 277 €**	**TOTAL RECETTES (HT)**	**636 277 €**

Une subvention de 300 000 € est sollicitée, soit environ 32 % du financement, au titre de la DSIL 2026.

Il est proposé au conseil municipal, avec l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources humaines et Organisation des services » :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel proposé,
- De solliciter auprès des différents financeurs les subventions indiquées,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces actions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T17:42:27+01:00

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T17:42:30+01:00